

«C'est normal d'être différent»

Dans son nouveau rapport, l'ORK se penche sur le cas des enfants dits «à besoins spécifiques», dont la reconnaissance et la prise en charge restent défailtantes.

Ce rapport dresse un état des lieux de la situation actuelle et propose des pistes pour améliorer la prise en charge de ces enfants à besoins spécifiques.

De notre journaliste
Romain Van Dyck

Enfants à besoins spécifiques... L'expression semble vouloir dire tout et son contraire. Car elle recouvre en effet une large palette de problématiques : difficultés d'apprentissage légères ou graves troubles cognitifs; allergie alimentaire ou maladie en phase terminale; crise de panique occasionnelle ou problèmes psychiatriques graves...

Reste qu'il existe un point commun. Lorsqu'on parle d'enfants à besoins spécifiques, «ce sont presque toujours des enfants qui sont en souffrance», explique l'ORK (Om-

buds Comité pour les droits de l'enfant). Une souffrance «d'autant plus grande que la détection, la reconnaissance et la prise en charge ne se font pas du tout, ou de façon inadéquate ou avec trop de retard».

C'est ce sujet sensible que l'ORK a choisi d'approfondir dans son 14^e rapport, intitulé *C'est normal d'être différent: les enfants à besoins spécifiques*, qui a été remis hier au Premier ministre, Xavier Bettel. Un rapport qui propose des pistes pour améliorer la prise en charge de ces enfants.

Parmi celles-ci, on citera la scolarité au-delà des 16 ans. Une loi de 1973 permet en effet, «lorsque l'intérêt de la formation d'un enfant l'exige», que ce dernier reçoive l'éducation et les soins appropriés au-delà du terme de la scolarité obligatoire. Mais dans la pratique, dé-

ploie l'ORK, les jeunes fréquentant l'éducation différenciée, une fois l'âge de 16 ans atteint, n'ont plus rien à attendre d'un apprentissage scolaire. Or ce sont souvent des jeunes qui apprennent autrement et à un autre rythme, «mais qui seraient en mesure de progresser et de trouver leur épanouissement en continuant un cursus scolaire adapté à leurs capacités et leurs besoins».

Des ateliers saturés

Autre piste: «Les aides en classe, qu'elles soient humaines ou techniques, doivent être accessibles pour tous les enfants.» Le financement de ces aides «devrait être alloué directement à l'enfant, indépendamment du fait que l'établissement soit public ou privé», recommande l'ORK.

Le rapport rappelle aussi que «pour une bonne prise en charge des besoins spécifiques d'un enfant, il est essentiel de faire un constat de ses besoins le plus tôt possible».

Concernant les personnes en situation de handicap qui suivent des formations professionnalisantes, l'ORK déplore qu'il n'existe pas de système de certification reconnu des acquis en connaissances ou en capacités pratiques, ni pour l'éducation différenciée, ni pour les formations proposées dans les instituts ou les ateliers.

Il constate aussi que la population des ateliers protégés et le nombre d'ateliers n'ont cessé d'augmenter ces dernières années. Ateliers qui sont de plus en plus saturés, or «il semble que si le ministère de la Famille est prêt à financer les infrastructures, «il semble que le ministère du Travail ne suit pas quand il s'agit de financer les personnels encadrants».

Le rapport est téléchargeable sur www.ork.lu.

L'avis de l'ORK

L'ORK présente dans son rapport un avis qui concerne la nécessité d'inclure les droits de l'enfant dans la Constitution.

En effet, la commission des Institutions et de la Révision constitutionnelle a proposé un nouveau texte qui dispose notamment que «L'État (...) agit dans l'intérêt de l'enfant. Chaque enfant a le droit de bénéficier de la protection, des mesures et des soins nécessaires à son bien-être et son développement.»

L'ORK se dit une fois encore «déçu que les références aux droits de l'Enfant se retrouvent dans la section "des objectifs à valeur constitutionnelle" et non pas dans la première section "des droits fondamentaux". En effet, ce positionnement relativise fortement l'importance accordée aux droits de l'enfant, voire porte atteinte à une réelle avancée sur ce plan.»

L'ORK estime en outre que cette proposition «a une vision minimaliste, voire réductionniste des droits de l'enfant comme des droits uniquement de protection».



Photo : jean-claude ernst

Le président de l'ORK, René Schlechter, remettant hier son rapport 2016 au Premier ministre, Xavier Bettel.